

Sous-finalités	Bases légales
Établir et actualiser des tables de correspondance associant à chaque branche professionnelle et aux établissements de chaque entreprise l'OPCO dont ils relèvent	Le respect de l'obligation légale résultant des articles L.6123-5 14, R6123-34 à D6123-37 du code du travail [base légale
Communiquer aux OPCO les données concernant les entreprises relevant de leur périmètre	
La mise en œuvre d'une plateforme d'intermédiation permettant de gérer les conflits d'affectation d'entreprises entre les OPCO	
La diffusion et la mise à disposition des Licences open data relatives aux tables de correspondance	